

Demande de réexpédition en cas de déménagement

Quand vous changez d'adresse, votre courrier vous suit



Un ordre de réexpédition vous garantit que votre courrier continuera de vous parvenir de manière fiable et sûre à votre nouveau domicile après votre déménagement.

Un système simple et pratique

- Remettez-nous votre ordre au plus tard trois jours ouvrables avant le premier jour de réexpédition. Contre supplément, nous acceptons également les demandes express pour activation dès le jour ouvrable suivant
- Votre ordre est enregistré et traité de manière centralisée
- Le personnel de distribution compétent est informé de votre changement d'adresse et de votre demande de réexpédition
- Durant une année, le personnel de distribution assure quotidiennement la réexpédition en courrier A de vos envois à votre nouvelle adresse

Vous avez plusieurs possibilités pour communiquer votre déménagement à la Poste

Sur Internet	Par téléphone	Par courrier	Au guichet postal
Sur www.poste.ch/service-demenagement , cliquez sur «Demande de réexpédition permanente»	Appelez le numéro 0848 33 22 11 (lu-ve 08.00-18.00, sa 08.00-13.00)	Détachez le formulaire de la brochure	Détachez le formulaire de la brochure
Effectuez votre demande en ligne en tant que client enregistré ou non enregistré	Donnez oralement les informations concernant votre demande	Remplissez le formulaire à la main	Remplissez le formulaire à la main
En tant que client non enregistré (accès express) vous payez un supplément	L'ordre est enregistré directement	Envoyez le formulaire dans l'enveloppe annexée	Remettez le formulaire rempli au guichet
Le montant peut être réglé à l'aide de différents moyens de paiement	Payez au moyen de votre PostFinance Card ou d'une carte de crédit	Payez sur facture	Payez le montant au guichet
L'ordre est effectué pour vous	L'ordre est effectué pour vous	L'ordre est effectué pour vous	L'ordre est effectué pour vous

Prix des demandes de réexpédition en Suisse

Prestation	Prix
Prix pour la Suisse	
Avec autorisation d'actualisation de l'adresse	CHF 15.00
Sans autorisation d'actualisation de l'adresse	CHF 30.00
Prix pour l'étranger: Europe	
Avec autorisation d'actualisation de l'adresse	CHF 40.00
Sans autorisation d'actualisation de l'adresse	CHF 80.00
Prix pour l'étranger: autres pays	
Avec autorisation d'actualisation de l'adresse	CHF 70.00
Sans autorisation d'actualisation de l'adresse	CHF 140.00
Suppléments	
Supplément pour demande express par Internet	CHF 5.00
Supplément pour demande express au guichet ou par téléphone	CHF 10.00
Supplément pour demande en ligne sans enregistrement	CHF 5.00
Demande de réexpédition permanente (ordre subséquent), par mois	CHF 20.00

Qu'est-ce qui vous est réexpédié?

En Suisse, tous les envois postaux adressés vous sont réexpédiés à votre nouvelle adresse, à l'exception des envois en nombre non adressés et des actes de poursuite. La réexpédition des lettres est comprise dans le forfait de la demande à CHF 15.00 (avec autorisation d'actualisation de l'adresse) ou CHF 30.00 (sans autorisation d'actualisation de l'adresse).

Pour les colis, vous réglez les frais de port à réception conformément aux prix actuels.

Vous trouverez des listes de contrôle utiles à propos du déménagement sur

www.poste.ch/service-demenagement.

En cas de déménagement **à l'étranger**, tous les envois postaux adressés vous sont réexpédiés à votre nouvelle adresse, à l'exception des colis, des actes de poursuite, des actes judiciaires, des envois militaires et de la publicité non adressée. Vous pouvez obtenir des informations concernant les prix et conditions pour la réexpédition sur www.poste.ch/reexpedition ou auprès de chaque office de poste.

Et les journaux?

Un quotidien ne vaut que par son actualité. Nous vous recommandons de communiquer directement votre nouvelle adresse à l'éditeur. La Poste réexpédie uniquement les journaux qu'elle distribue elle-même. Les titres que vous recevez en distribution matinale ne sont pas pris en charge.

Prolongation de la demande de réexpédition

Vous avez également la possibilité de prolonger votre demande de réexpédition avant son expiration. Remplissez à cet effet le formulaire «Demande de réexpédition permanente», que vous pouvez obtenir sous www.poste.ch/reexpedition-permanente. Le courrier adressé continuera ainsi d'être réexpédié

à votre nouvelle adresse. Le prix de cette prestation est de CHF 20.00 par mois.

Le service en ligne de la Poste

Pas besoin de vous rendre au guichet: vous pouvez annoncer votre déménagement directement sur Internet, et votre demande est immédiatement traitée.

Demande de réexpédition en ligne: www.poste.ch

1. Rubrique «**Clientèle privée**»
2. Cliquer sur «**Réception**»
3. Choisir la prestation désirée:
 - **Changement d'adresse**
 - Demande de réexpédition temporaire
 - Demande de garder le courrier à l'office de poste

Si vous êtes **déjà enregistré**

Demande **avec** «Login Poste»*

Si vous **ne désirez pas** vous enregistrer

Demande **sans** enregistrement*

* voir à droite de l'écran (Informations complémentaires)

Autres possibilités

Les clients privés peuvent également nous contacter **par téléphone** au numéro de service 0848 33 22 11 pour nous transmettre leur ordre. Une carte de crédit ou PostFinance Card est nécessaire pour ce type de demande. Vous pouvez bien entendu aussi vous rendre au **guichet postal** pour remplir le formulaire prévu à cet effet. N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité.